

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU**  
**VENDREDI 27 MARS 2009**

**PRÉSENTS :** MM. PONCET, FARJON, MEIER, OSSÉDAT, REBOULET, ÉPINAT, MOISSONNIER, BRISSAY-CHATRE, MOUSSÉ, CHALOT.  
Mmes RICHARD, VEILLAS, COUDOUR, FIVET.  
**ABSENTE :** Mme BARLERIN (excusée)

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 13 MARS 2009 : DÉSIGNATION DU CABINET CHARGÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE (P.L.U.)**

Trois cabinets ont été consultés (SOBERCO – CESAME – AGENCE MOZAIQUE ENVIRONNEMENT) et devaient déposer leurs offres au plus tard le 6 mars courant. La commission d'appel d'offres (le maire, Messieurs FARJON, BRISSAY-CHATRE et MOUSSÉ, suppléant de Monsieur MEIER) a ouvert et analysé les deux « plis » réceptionnés (SOBERCO et CESAME). Pour ce faire, deux critères ont été retenus : le prix comptant pour 40 % et la valeur technique pour 60 % (elle-même décomposée en : pertinence de la méthode pour réaliser les 8 phases (30 %) ; pertinence pour échange de données et intégration de la prestation à la réflexion globale du P.L.U. (30 %)). Il s'est avéré que le cabinet CESAME a obtenu une note globale de 85/100 (prix : 9.040 € HT) et SOBERCO une note de 55,80/100 (prix : 11.450 €). La C.A.O. a attribué le marché à CESAME. Le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer les pièces afférentes à ce marché.



**PRIX DE LA TONNE DE TERRE VEGETALE**

Délibération prise à l'unanimité pour fixer le prix de la tonne de terre végétale à 9 € (le preneur vient charger lui-même la quantité qu'il emporte). La Commune souhaite conserver le stock restant et donnera son accord au « coup par coup ».

**VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE AUX ÉPOUX PATAIN**

En 2008, le conseil municipal, après enquête publique, avait délibéré sur la vente d'une parcelle communale de 224 m<sup>2</sup> aux Epoux PATAIN (le Grand Chemin) au prix de 5 € le m<sup>2</sup> ; et la régularisation administrative de l'assiette communale d'un hangar leur appartenant (59 m<sup>2</sup>). A la demande de Maître BONNEFOY, une délibération est prise à l'unanimité pour un prix de vente global à 1.120 €.

**SUBVENTIONS COMMUNALES**

-  100 € alloués à l'Association Le Colombier (site de BUSSY-ALBIEUX) et La Blégnière (site de CRÉMEAUX) puisque 5 adultes saint jurands sont accueillis par cette structure.
-  Championnat de France d'Enduro les 1 et 2 août 2009 à Saint Just: 2.500 € alloués (5.000 sollicités) à l'association MONTONCEL RC pour l'organisation de cet évènement national. Les autres collectivités (Conseil Régional, Conseil Général, Communauté de Communes, autres communes concernées) sont aussi contactées. Le Président demande à Nicolas OSSEDAT de quitter la salle au moment du vote.

## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Une délibération de principe est prise, à l'unanimité, quant à la consultation des établissements bancaires présents sur la commune pour l'obtention d'un prêt d'un montant de 100.000 €.

Le compte de gestion et le compte administratif sont identiques. Il s'agit d'une « double comptabilité » (l'une tenue par le Trésorier et l'autre par l'Ordonnateur). Les résultats ci-dessous indiqués, sont ceux des dépenses et recettes effectivement effectuées et perçues en 2008.

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
RECETTES	81.034,23	64.025,81
DEPENSES	21.047,58	18.917,65

**EXCEDENT D EXPLOITATION** 45.108,16

**RESULTAT 2007** 52.327,90

AFFECTATION A L INVESTISSEMENT 2008 52.327,90

**RESULTAT CUMULE A LA CLOTURE 2008** 45.108,16

**EXCEDENT D INVESTISSEMENT** 59.986,65

**RESULTAT 2007** 113.254,62

**RESULTAT CUMULE A LA CLOTURE 2008** 173.241,27

### **Budget primitif 2009**

EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES	AUTOFINANCEMENT (R-D)
PREVISION BP 2009	41.078,00	84.656,00	
RESULTAT 2008 (+)		32.865,32	
TOTAL OPERATIONS REELLES	41.078,00	117.521,32	76.443,32
AUTOFINANCEMENT	76.443,32		
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>117.521,32</b>	<b>117.521,32</b>	

### INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
PREVISION BP 2009	203.406,32	139.205,84
AUTOFINANCEMENT		76.443,32
RESTES A REALISER 2008	282.585,11	97.101,00
RESULTAT 2008 (+)	-	173.241,27

<b>TOTAL SECTION</b>	<b>486.991,43</b>	<b>486.991,43</b>
----------------------	-------------------	-------------------

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>603.512,75</b>	<b>603.512,75</b>
------------------------	-------------------	-------------------

## **BUDGET GÉNÉRAL**

Le compte de gestion et le compte administratif sont identiques. Il s'agit d'une « double comptabilité » (l'une tenue par le Trésorier et l'autre par l'Ordonnateur). Les résultats ci-dessous indiqués, sont ceux des dépenses et recettes effectivement effectuées et perçues en 2008.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	165.692,57	909.275,22
DEPENSES	154.483,76	774.080,79

<b>EXEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>135.194,43</b>
<b>RESULTAT 2007</b>	<b>48.260,38</b>
<b>RESULTAT CUMULE A LA CLOTURE 2008</b>	<b>183.454,81</b>

<b>EXCEDENT D INVESTISSEMENT</b>	<b>11.208,81</b>
<b>RESULTAT 2007</b>	<b>-28.661,08</b>
<b>RESULTAT CUMULE A LA CLOTURE 2008</b>	<b>-17.452,27</b>

- **Budget primitif 2009** (voté 13 voix pour et 1 voix contre)

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>AUTOFINANCEMENT (R-D)</b>
PREVISION BP 2009	<b>869.749,54</b>	954.351,00	
RESULTAT 2008 (+)		29.297,54	
TOTAL OPERATIONS REELLES	<b>869.669,54</b>	983.648,54	<b>113.979,00</b>
AUTOFINANCEMENT	<b>113.979,00</b>		
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>983.648,54</b>	<b>983.648,54</b>	

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
PREVISION BP 2009	<b>211.403,00</b>	251.581,27
AUTOFINANCEMENT		<b>113.979,00</b>

RESTES A REALISER 2008	138.665,00	1.960,00
RESULTAT 2008 (-)	17.452,27	
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>367.520,27</b>	<b>367.520,27</b>

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1.351.168,81</b>	<b>1.351.168,81</b>
------------------------	---------------------	---------------------

### 3. C.C.A.S.

Les comptes de gestion et administratifs 2008 et le budget 2009 ont été votés par le conseil d'administration du centre communal d'action sociale, réuni le 26 mars.

#### ▪ Budget primitif 2009

<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2008 (dépenses - recettes)</b>	<b>1.265,46</b>
--	-----------------

DEFICIT 2007 : 980,62

**EXCÉDENT DE CLOTURE 2008** à reporter en RECETTES du BP 2009 : 1 265,46 - 980,62 = **284,84**

#### DÉPENSES

ARTICLE	LIBELLÉ	Compte administratif 2008 = Compte de gestion 2008	B.P. 2009
60618	bouteille de gaz	27,00	
60623	colis de Noël	2.479,22	2.500,00
6451	cotisations URSSAF	85,00	100,00
		<b>2.591,22</b>	<b>2.600,00</b>

#### RECETTES

ARTICLE	LIBELLÉ	Compte administratif 2008 = Compte de gestion 2008	B.P. 2009
002	excédent de clôture 2008	-	284,84
7031	concessions cimetière	506,68	200,00
758	subvention Commune	3.200,00	2.000,00
7713	dons	150,00	115,16
		<b>3.856,68</b>	<b>2.600,00</b>

#### **4. CAMPING : VOTE DES TARIFS 2009**

Le gérant du camping municipal propose les tarifs qu'il pratiquera en 2009. Le conseil municipal en prend connaissance et souhaite, à l'unanimité, qu'un courrier lui soit adressé. Tous les éléments d'analyse n'étant pas joints au dossier.

#### **5. RÉSERVE PARLEMENTAIRE DU SÉNATEUR JEAN-CLAUDE FRÉCON : DÉFIBRILLATEURS**

Lors de sa visite en septembre 2008, il a été demandé à Monsieur FRÉCON, au titre de sa réserve parlementaire 2009, de bien vouloir participer au financement d'un projet d'investissement. Il s'avère que l'aide porterait sur les trois défibrillateurs à installer (stade de foot, puis piscine pendant l'été, salle ERA et mur de la Mairie). Vote à l'unanimité quant à la présentation d'un dossier.

#### **6. CONVENTION AVEC L'ÉTAT POUR VERSEMENT ANTICIPÉ DU F.C.T.V.A. 2008**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance de l'Economie, il est possible aux communes qui le souhaitent et qui en remplissent les conditions, de percevoir dès juin 2009, le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) sur l'investissement réalisé en 2008. Soit une année après, sachant que sans convention avec l'Etat, le remboursement intervient deux ans après.

Le principe sine qua none posé par la circulaire (outre la volonté de l'assemblée délibérante) est *l'obligation d'une augmentation d'au moins un euro de l'investissement 2009 au regard de la moyenne des investissements réalisés en 2004, 2005, 2006 et 2007* (comptes 20, 204, 21 et 23 uniquement).

Concernant Saint Just, le tableau communiqué par les services de la Préfecture de la Loire révèle que la condition d'augmentation d'au moins un euro étant très largement remplie, il est décidé à l'unanimité, de signer la convention avec l'Etat.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **Proposition de La Tribune/Le Progrès**

Pour parution d'une « spéciale » VUE DU CIEL dédiée à Saint Just-en-Chevalet dans le courant de l'été 2009. Renseignements à prendre pour une décision prochaine quant à l'opportunité et au coût de cette communication.

**Maison de Retraite** : Monsieur le Maire fait le point sur l'EHPAD.

**Parcelle MALLET** : précision apportée quant à l'implantation de la servitude de tréfonds pour raccordement au réseau d'assainissement des eaux vannes et usées.

**Samedi 11 avril 2009 à 21 H 30** : mise en valeur de l'éclairage de l'Eglise. Toute la population est invitée.